

**Dénomination :** 2FP  
**n° de gestion :** 2007B04165  
**n° d'identification :** 499 476 281  
**n° de dépôt :** A2012/002818  
**Date du dépôt :** 27/01/2012  
**Pièce :** Décision(s) de l'associé unique



4098191



**2FP**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 925 000 euros**  
**Siège social : 8 bis Chemin du Barthélémy**  
**69260 CHARBONNIERES LES BAINS**  
**499476281 RCS LYON**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS  
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 2 NOVEMBRE 2011**

L'an deux mil onze,  
Le deux novembre,  
A 10 heures,  
Au siège social à CHARBONNIERES LES BAINS,

Monsieur Florent PIGOT,  
demeurant 8 bis Chemin du Barthélémy, 69260 CHARBONNIERES LES BAINS,

Propriétaire de la totalité des 1000 parts sociales de 925 euros composant le capital social de la société 2FP,

Seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à l'extension de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

ifp

## **PREMIERE DECISION**

L'associé unique décide d'étendre l'objet social aux activités d'investissements immobiliers et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

### **ARTICLE 2 - OBJET**

La Société a pour objet :

- "- la prise de participation dans toutes entreprises ou dans toute société,
- tout investissement immobilier, acquisition en direct ou par l'intermédiaire d'une société civile immobilière de tout bien immobilier, la mise en location, la cession,"

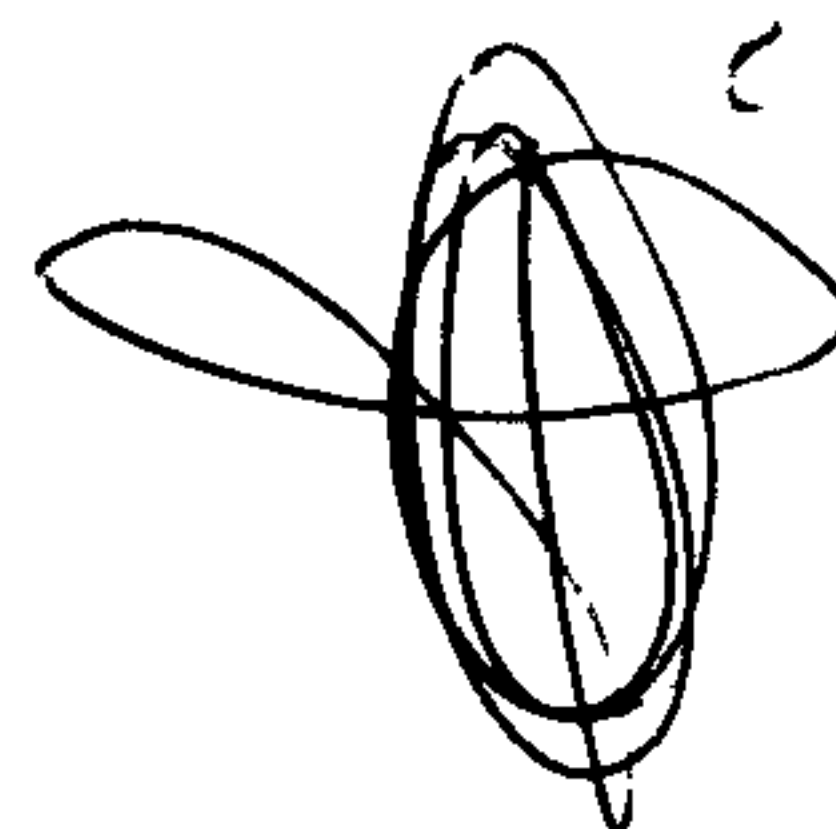
Le reste de l'article demeure inchangé.

## **DEUXIEME DECISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Florent PIGOT

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke, positioned below the name Florent PIGOT.